



DECRET D/2024/ 0124 /PRG/CNRD/SGG
PORTANT NOMINATION DES CADRES AU MINISTÈRE DU
TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

- Vu la Charte de la Transition ;
- Vu la Loi L/2019/0027/AN du 07 juin 2019 portant Statut général des Agents de l'Etat ;
- Vu l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021 portant prorogation des Lois nationales, Conventions, Traités et Accords Internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;
- Vu le Décret D/2022/582/PRG/CNRD/SGG du 13 décembre 2022 portant attributions et organisation du Ministère du Travail et de la Fonction Publique ;
- Vu le Décret D/2024/044/PRG/CNRD/SGG du 27 février 2024 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le Décret D/2024/051/PRG/CNRD/SGG du 05 mars 2024 portant Structure du Gouvernement ;
- Vu le Décret D/2024 /054/PRG /CNRD/SGG du 13 mars 2024 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le Communiqué n° 01 du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) du 05 septembre 2021 portant prise effective du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;

DECRETE :

Article premier : Les cadres dont les prénoms et noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

1. **Conseillère Principale** : Madame **Mayenie CAMARA**, précédemment Directrice Nationale de la Justice de proximité et de la promotion de



l'accès aux droits au Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme ;

2. **Conseiller Juridique** : Monsieur **Yamoussa Nana CAMARA**, précédemment Directeur Général de la Fonction Publique ;
3. **Conseiller chargé des questions de Fonction Publique et de Modernisation de l'Administration** : Monsieur **Sékou TALL**, Spécialiste en Administration publique ;
4. **Conseiller chargé des questions de Travail, de Sécurité Sociale et de Dialogue Social** : Monsieur **Moussa BAH**, précédemment Inspecteur Général Adjoint du Travail ;
5. **Conseiller chargé de Mission** : Monsieur **Abdoulaye Mohamed DOUKOURE**, Juriste.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de sa signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 14 JUIN 2024


Général Mamadi DOUMBOUYA

